



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par : FS

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Maître**  
174 rue de Courcelles  
75017 PARIS

Paris, le 02/08/2024

Réf.

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client

Après un examen attentif de son dossier, je vous confirme que les modifications demandées ont été apportées.

De plus, je vous informe que le stage volontaire de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 1<sup>e</sup> et 2 septembre 2021 a bien été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de neuf points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur  
et des Outre-mer et par délégation,  
l'adjointe au chef de la section des recours  
du bureau national des droits à conduire